

Msi en fourrière de véhicule ...

Par **arnaud_007**, le **26/01/2007** à **17:36**

bonjour tout le monde,

Jeudi 25 janvier j ai eu le malheur d'apprendre que ma voiture avait été mise en fourrière pour stationnement gênant. La n'est pas le problème.

Si certains ont déjà vécu cette mauvaise expérience, ils doivent savoir que pour faire sortir la voiture de la fourrière, un agent de police doit compléter la partie "restitution" du "PV de constat d'enlèvement aux fins de mise en fourrière".

J aurai voulu savoir si je peux faire annuler ce dernier étant donné que l'agent de police à la fin du Pv a signé dans la case correspondant à " Personne reprenant le véhicule" et moi dans celle a "Agent restituant le véhicule" ? idea not found or type unknown

Par **Camille**, le **27/01/2007** à **12:11**

Bonjour,

Euh... là, j'ai peur que non... Vos droits n'ont pas été remis en cause par l'intervention de cases.

Remarquez, peut-être qu'un juge un peu déjanté vous accorderait l'annulation de la [u:34ekij52][b:34ekij52]sortie[/b:34ekij52][u:34ekij52] de fourrière...

Donc, retour du véhicule en fourrière et établissement d'un nouveau PV conforme à vos souhaits...

Bien entendu, il vous appartiendrait peut-être de faire annuler l'ancien PV par une réclamation motivée et circonstanciée en LR/AR... wink not found or type unknown